



LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE : MEMBRE DE LA WORLD FEDERATION FOR MENTAL HEALTH
11, rue Tronchet 75008 PARIS - Tél. : 01 42 66 20 70 - Fax 01 42 66 44 89 - E-mail : lfsm@orange.fr
Président : Dr Roland Coutanceau - Vice-présidents : Dr Rachid Bennegadi, Dr Boris Cyrulnik
Directeur : M. Emmanuel Benoît

Conférence du mercredi 31 janvier 2018 LA RESPONSABILITE CIVILE, PENALE ET DISCIPLINAIRE DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Chacun, dès sa naissance, est responsable de ce qu'il fait et de ce qu'il ne fait pas, même par inadvertance, imprudence ou négligence : la responsabilité est le contrepoids de la liberté. Chacun, dans sa vie privée et professionnelle, doit répondre de ses actes, et en assumer les conséquences, pénales, disciplinaires ou pécuniaires. Les professionnels de la petite enfance – et les structures qui les emploient – ont parfois tendance à se protéger maladroitement de dangers imaginaires, sans prendre d'élémentaires précautions envers ce qui les menace réellement.

Identifier les risques encourus permet pourtant de mieux s'en prémunir : le défaut de surveillance, l'administration des médicaments, les autorisations de soins et d'opérer, les protocoles d'accueil, le droit à l'image et le respect de la vie privée (de l'enfant, de ses parents) seront donc – ainsi que d'autres sujets tout aussi sensibles, comme les autorisations diverses et variées, de sortir, d'aller à la piscine, en ville, au parc, et la délicate question de l'autorité parentale (en cas de divorce, séparation, famille recomposée, homoparentalité : doit-on respecter les droits de visite ? que faire si un père se présente alcoolisé à la crèche ?) – traités de manière concrète et argumentée.

Cette conférence se propose de remettre calmement les pendules à l'heure, en permettant à chacun d'appréhender de manière concrète et illustrée les mécanismes de la responsabilité civile, pénale et disciplinaire, pour identifier, limiter et relativiser les risques qu'il encourt. Elle donnera les clés pour comprendre qui est responsable de quoi afin d'adapter le fonctionnement des équipes, des structures : mieux se protéger pour travailler avec plus de sérénité et plus d'efficacité...

*Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent **Le droit en action sociale** (Dunod, coll. Maxi fiches, 2^{nde} édition, 11/2016), et de nombreux articles dans la presse spécialisée (la revue *Empan*, *La Gazette Santé Social*, etc.).*

2 conférences identiques de 3 heures le mercredi 31 janvier 2018 de 9h30 à 12h30 ou de 14h00 à 17h00.

Entrée payante : 35 euros pour la conférence seule – 40 euros avec le livre **Le droit en action sociale « nouvelle édition 2016 », par Sandrine Laran et Pierre-Brice Lebrun (Dunod, coll. Maxi fiches, 17,90 euros) offert.**

Nombre de places limité, **inscription obligatoire** accompagnée d'un règlement.

**Dans les locaux de la Ligue Française pour la Santé Mentale
11, rue Tronchet - 75008 Paris – Métro Madeleine**

Pour mieux nous connaître visitez notre site www.lfsm.org

.....
Coupon d'inscription à retourner :

L.F.S.M. / Conférence du 31 janvier 2018 – 11, rue Tronchet - 75008 Paris

M., Mme, Melle

Fonction

Adresse

Tél. Fax

e.mail

Assistera à la conférence de 9h30 14h00 / Inscription à la conférence seule avec un livre offert

Chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre de LFSM - Possibilité de paiement par mandat administratif

La confirmation d'inscription à la conférence vous sera envoyée par courrier électronique dès réception du règlement. Date limite de demande de remboursement : 20 décembre 2017

**Renseignements : Meggy Quinty – Tél. : 01 42 66 20 70 – Email : lfsm@orange.fr
N° d'organisme de formation : 11750205875 – N°SIRET 784 361 222 000 10**